

Jacqueline Herremans

Présidente de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité

# Pour Amelie, il ne faut pas changer la loi mais bien l'appliquer !

Je ne connais pas personnellement le cas de cette dame de 93 ans que l'on voit alitée et dont on nous dit qu'elle devient sourde et aveugle (nos éditions d'hier, NDLR). L'on sait qu'après une tentative de suicide et le refus qu'elle a essuyé d'obtenir de son médecin traitant une aide à mourir, elle a décidé d'arrêter toute alimentation. Une certaine amertume bien compréhensible émane du visage d'Amelie mais le regard est lucide et la bouche ferme. La capacité d'Amelie de poser la demande volontaire, réfléchie et réitérée n'est nullement contestée. On la sent bien déterminée.

Elle devient sourde et aveugle et a perdu toute mobilité mais on nous dit qu'elle ne souffrirait pas d'une maladie spécifique. On

nous parle de polyopathie : mauvaise ouïe, mauvaise vue, dégradation de toutes les fonctions vitales mais, nous dit un gériatre, pas question d'appliquer la loi en l'absence de toute maladie « spécifique » !

Ceci est une curieuse lecture de la loi de dépénalisation de l'euthanasie du 28 mai 2002, Monsieur le gériatre ! Où trouvez-vous l'appellation « *maladie spécifique* » dans le texte ? Est-il quelque part prévu que seuls les patients atteints d'un cancer incurable ou d'une sclérose en plaques sont « éligibles » pour obtenir une assistance médicale à mourir ? Bien entendu, le grand âge en soi n'est pas une maladie incurable ! Et je ne partage pas l'opinion de Charles de Gaulle qui s'exclamait que « *la vieillesse est un naufrage* ». Là n'est pas la question.

La loi parle de « *souffrance physique ou psychique constante et insupportable qui ne peut être apaisée* ». Que ceux qui disqualifient la demande d'euthanasie d'Amelie osent lui dire en face que sa souffrance n'est pas constante, que

disait déjà au XVII<sup>e</sup> siècle : « *On a toujours assez de grandeur d'âme pour supporter les malheurs d'autrui.* »

### Messieurs les gériatres, pouvez-vous inverser le sens de la dégradation progressive de ses fonctions vitales ?

Les mêmes proposent des solutions pour apaiser cette souffrance ! Qu'ils n'essayent même pas de se mettre à sa place : ce n'est pas cela qu'on leur demande mais bien d'entendre cette souffrance ! A part la gaver de sédatifs, quelle réponse peut-on lui donner ? La Rochefoucauld le

disait déjà au XVII<sup>e</sup> siècle : « *On a toujours assez de grandeur d'âme pour supporter les malheurs d'autrui.* »

Laissez à Amelie le soin de déterminer si sa souffrance (pas la vôtre) peut être qualifiée de constante et d'inaïmable ! Certes, cette souffrance doit trouver son origine dans une affection accidentelle ou pathologique grave et incurable.

Messieurs les gériatres, pouvez-vous guérir Amelie de sa cécité et sa surdit  et inverser le sens de la d gradation progressive de ses fonctions vitales ? La r ponse est  videmment n gative et on ne peut vous en faire le reproche. C'est la loi in luctable de la nature. Nous ne sommes pas programm s pour vivre  ternellement et notre corps nous lâche plus ou

moins progressivement.

N'est-ce pas ce que l'on peut qualifier d'affections incurables ?

Reste la question de la gravit . Devenir aveugle   20 ans n'est certes pas une perspective heureuse. Mais   20 ans, il est encore possible de s'adapter, d'apprendre le braille, de se construire une autre vie. Allez-vous proposer   Amelie de se mettre au braille ? Si je voulais  tre cynique, je vous dirais qu'il n'est plus n cessaire d' duquer un beau et fid le golden retriever pour l'aider   se d placer : elle ne quitte plus son lit.

Ses diverses affections prises s par ment et dans un autre contexte ne constitueraient pas n cessairement une affection grave et incurable selon le prescrit de la loi. Mais la conjonction de ses affections (bien plus que

leur simple addition) et le contexte particulier dans lequel intervient le facteur  ge conduit   ce caract re de gravit .

Quelle est encore l'autonomie d'Amelie ? Quel sens peut encore repr senter sa vie, le regard tourn  ind finiment vers le plafond ?

Que l'on me prouve et que l'on d montre   Amelie que les affections dont elle souffre sont curables et... pas graves.

Son m decin traitant a certes le droit de faire valoir sa libert  de conscience. Il ne doit m me pas motiver son refus. Mais qu'il transf re le dossier m dical   un autre m decin ! Qu'il soit permis   Amelie de partir dignement et de ponctuer ainsi sa vie qui fut belle et pleine de sens par le dernier acte : une mort sereine entour e des siens ! ■